

Séminaire de formation continue

Le droit de mentir

**22 septembre 2022** 

### Contenu

L'usage de la parole pose des questions essentielles que la tradition philosophique, de Platon à Kant en passant par Aristote et Constant, n'a eu de cesse de poser : la vérité existe-t-elle ? Peut-on la connaître ? Être sincère, est-ce être vrai ? Peut-on toujours être véridique ? La vérité est-elle toujours bonne à dire ? Peut-on être vrai dans le monde professionnel ? Le mensonge n'est-il pas légitime dans certaines situations limites ? Où fixer ces limites ? Existerait-il même un devoir de mentir ? Ces questions, aussi légitimes soient-elles, semblent pourtant superflues à l'ère de la post-vérité. C'est l'existence même de la vérité qui est aujourd'hui contestée, non seulement sur un plan théorique mais surtout dans le domaine pratique où il s'agit d'influencer l'opinion publique par les appels à l'émotion.

Tout ne serait-il donc que question de ressenti et d'interprétation subjective, c'est aussi ce dont nous débattrons.

Ces réflexions philosophiques seront mises en relation avec le vécu des participants et leur travail quotidien.

### Public cible

Toute personne concernée par l'usage de la parole dans le cadre de la communication, des relations interpersonnelles, des échanges commerciaux, etc.

## Responsable

Prof. tit. Dr Bernard Schumacher, philosophe, Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Université de Fribourg

#### Intervenants

Prof. tit. Dr **Bernard Schumacher**, philosophe, Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Université de Fribourg

Jean-Paul Fragnière, philosophe et formateur d'adultes

### Dates et lieu

**Jeudi 22 septembre 2022,** 9h15 – 17h00 Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

# Frais d'inscription

CHF 390.-

## Délai d'inscription

99 août 9099

# Inscription en ligne > www.unifr.ch/formcont

### Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50. – sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

# Inscription et organisation

Service de la formation continue Université de Fribourg Rue de Rome 6, 1700 Fribourg Tél: +41 (0)26 300 73 39 E-mail: formcont@unifr.ch www.unifr.ch/formcont